



## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021 DES MARCHÉS PUBLICS D'APPROVISIONNEMENT

MARCHÉ DU CENTRE  
MARCHE PLATEAU D'AVRON

# SOMMAIRE

## CHAPITRE I : RAPPORT ADMINISTRATIF

Pages 3 à 9

I.	ANALYSE DE LA QUALITÉ DU SERVICE	pages 4 à 7
II.	Liste des commerçants abonnés par marchés	page 7
III.	LES EFFECTIFS DU SERVICE D'EXPLOITATION	pages 7 à 8
IV.	COMMISSION DES MARCHÉS	page 8
V.	MODIFICATIONS CONTRACTUELLES	page 8
VI.	ANIMATION DES MARCHÉS	pages 8 à 9
	GRILLE TARIFAIRE	page 10
	ANNEXE I	page 11

## CHAPITRE II : RAPPORT TECHNIQUE

Pages 12 à 14

	ANNEXE II	page 15
--	-----------	---------

## CHAPITRE III : RAPPORT FINANCIER

Pages 16 à 17

CHAPITRE I  
RAPPORT ADMINISTRATIF



# I. ANALYSE DE LA QUALITÉ DU SERVICE

## MARCHÉ DU CENTRE ET DU PLATEAU D'AVRON

### A) Les marchés

#### A - L'exploitation courante

Les difficultés économiques qui touchent l'ensemble des secteurs ont des répercussions significatives sur la consommation des ménages qui elles-mêmes évoluent face aux nouvelles méthodes de consommation avec le développement des achats par internet.

Toutefois, au travers de la qualité des commerces en place et des efforts communs entre la Ville, les commerçants et le Délégué, le maintien de l'activité commerciale globale des marchés reste satisfaisant et encourageant pour l'avenir.

Les mouvements de place apparaissent dans le listing détaillé des commerçants fourni en annexe pour chacun des marchés ainsi que leurs éléments statistiques.

Nous constatons donc une évolution très positive de l'activité commerciale des marchés, quasiment remplis, notamment des commerçants abonnés alimentaires ce qui n'est pas le cas des commerçants volants vendant des produits manufacturés. En effet ces derniers souffrent de la sélection opérée par la clientèle qui privilégie majoritairement leurs achats alimentaires au détriment des produits divers vendus par les volants.

Ce phénomène a été grandement accentué par la crise sanitaire liée à la COVID - 19.

#### B - La crise sanitaire

Les volants exerçant un commerce dit non essentiels ont eu à subir un troisième confinement du début avril au milieu mai ce qui les a à nouveau fortement pénalisés. Cette situation a aussi pénalisé notre entreprise en termes de recettes non opérées auprès de cette catégorie de commerce.

L'activité commerciale du marché du Plateau d'Avron reste stable avec 9 commerçants présents fin 2021, le fleuriste étant parti en raison des importantes difficultés financières liées à son arrêt d'activité du au COVID.

Nous continuons à mettre en place tous les moyens possibles afin d'assurer le développement commercial de ces deux marchés.

La gestion des marchés étant en grande évolution depuis quelques années, nous tenons à souligner les points réglementaires et législatifs suivants :

#### Présentation d'un successeur

L'avènement du droit conféré aux abonnés de présenter un successeur introduit par l'article 71 de la Loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 - codifié à l'article L.2224-18-1 du Code général des collectivités locales - dite « Loi Pinel », devrait donner lieu à des illustrations dans les mois à venir de plus en plus nombreuses.

En dépit de diverses circulaires préfectorales rappelant l'attribution des emplacements sur le domaine public à titre précaire et révocable, des tentatives de spéculations financières pourraient voir le jour, au détriment de la survie économique des nouveaux entrants. Une attention particulière sur ces sujets devra donc être portée lors des commissions d'attribution de places sur le marché.

#### Obligation de traitement des bio-déchets

L'obligation de tri et de traitement des bio-déchets a été généralisée au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et concerne tous les marchés qui produisent plus de 10 tonnes de bio-déchets par an. A noter que l'obligation de tri et de valorisation des bio-déchets sera généralisée à tous les professionnels (y compris pour ceux produisant moins de 10 tonnes/an) à compter de 2025.

#### Interdiction des sacs plastiques

L'article 75 de la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte - codifié à l'article L. 541-10-5 du code de l'environnement prévoit l'interdiction des sacs de caisse en matières plastiques à usage unique destinés à l'emballage de marchandises au point de vente.

Les commerçants des marchés doivent donc mettre en place des solutions de substitution depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

#### L'évolution de la numérisation au sein de l'entreprise

Dans le cadre de sa recherche constante d'évolution et de modernisation de la gestion des marchés communaux d'approvisionnement, l'entreprise a développé en 2019 un nouveau logiciel de facturation qui lui est propre et qui permettra d'apporter une réelle modernisation dans les rapports avec les commerçants mais aussi avec les villes.

De même pour ce qui concerne l'entreprise, ce nouveau logiciel apportera des économies significatives de temps de traitement des données comme de réponse aux contraintes environnementales par une importante économie de support papier.

#### **1.1 : La transparence pour les commerçants**

L'entreprise ainsi dispose de l'exclusivité sur un logiciel de facturation électronique par smartphone et en direct par la 4G.

#### La facturation par smartphone en Live

Chaque commerçant reçoit la facture directement sur son mobile. Les données collectées sont immédiatement disponibles sur le serveur par synchronisation live.

L'entreprise peut ainsi suivre le travail des régisseurs en direct lors de la séance et opérer des contrôles instantanés et nominatifs.

Les montants facturés sont directement basculés en comptabilité (encaissements/impayés).

Nous garantissons ainsi aux collectivités la transparence et la traçabilité de l'ensemble de la chaîne financière, de la facturation à la certification des comptes.

Un reçu détaillé est remis systématiquement à chaque commerçant. Il comporte toutes les mentions légales ainsi que le détail de facturation nécessaire à la compréhension des droits de place appliqués.

Cette procédure a été mise en place tout d'abord auprès des volants en décembre avant d'être étendue aux abonnés.

## 1.2 : La transparence pour la Ville

Nous garantissons ainsi à la Ville la totale traçabilité des opérations financières depuis la facturation jusqu'à l'intégration dans les comptes de notre Entreprise. Ceci a été rendu possible grâce au développement d'un outil informatique complet intégrant la facturation électronique, l'enregistrement des factures en temps réel sur notre serveur et l'importation automatique des données dans notre logiciel de comptabilité.

Cet outil informatique complet a été mis en place à partir d'avril et d'autres évolutions pourront intervenir par la suite notamment pour la dématérialisation des paiements.

**La collecte des données brutes** (identité client, activité, adresse, métrage occupé couvert/découvert, statut) **permet leur traitement à des fins statistiques et d'information disponible pour la Ville.**

La Ville pourra accéder aux données collectées sur notre plateforme sécurisée et avoir ainsi accès au détail de l'intégralité des recettes opérées par séance ou connaître la fréquentation de tel ou tel commerçant non abonné par exemple simplement en rentrant son nom dans le logiciel.

Nos fichiers comportant des données personnelles sont gérés conformément aux obligations légales de sécurité et de confidentialité issues du RGPD 2016/679.

Les données nominatives communiquées à la Ville porteront essentiellement sur la liste des commerçants, l'activité et les coordonnées.

S'agissant de la protection des données, ce fichier est à notre usage unique et ne sera divulgué à aucun autre tiers.

## SYNTHÈSE GÉNÉRALE

- Il convient de préciser que dans le cadre de la délégation, certains aspects qualitatifs ne sont pas du ressort du Délégué, tels que :
  - La qualité de la commercialisation (prix, produits, présentation), du ressort des commerçants.
  - La qualité du respect de la réglementation, du ressort des services de Police et des Autorités Municipales, responsables en matière de police.
  - La vérification des différentes conformités (installations personnelles, qualités sanitaires des produits commercialisés etc....), du ressort des services de l'Etat.

Concernant la délégation, comme pour les exercices antérieurs et dans le cadre du respect de ses engagements, les dispositions contractuelles font l'objet d'un suivi permanent effectué par le Délégué et confirmé par des courriers ponctuels adressés aux Autorités Municipales ou aux commerçants.

## Indicateurs qualitatifs

- Pour cette analyse, il convient de se référer aux différents courriers enregistrés au cours de l'exercice :
  - Courriers de la Ville au Délégué.
  - Courrier du Délégué à la Ville.
  - Courrier du Délégué à des commerçants transmis en copie aux services de la Ville,
  - Rappels au Règlement effectués par le Délégué avec information transmise à la Ville.
  - Demandes éventuelles de sanction à l'encontre de commerçants transmises à la Ville.
  - Sanctions éventuellement prises par la Ville à l'encontre de commerçants ayant fait l'objet d'une communication au Délégué.
  - Courriers divers.

## II. LISTE DES COMMERCANTS ABONNÉS, PAR MARCHÉ

Vous trouverez en annexe I au présent rapport, la liste des commerçants abonnés, marché par marché, retraçant les mouvements des commerçants tout au long de l'année (nouvel abonné ou démission), ainsi que le nombre total de commerçants présents au 31 décembre 2021, le métrage occupé et l'activité exercée.

Afin de compléter les éléments de ces listes, nous avons ajouté un tableau indiquant le nombre de commerçants par catégorie d'activité et le pourcentage que représente chacune d'elles par rapport à l'ensemble du Marché.

Enfin, vous trouverez également un tableau récapitulatif regroupant toutes les catégories d'activité de l'ensemble des marchés de votre Ville.

## III. LES EFFECTIFS DU SERVICE D'EXPLOITATION

- 1 Régisseur

*Monsieur Nacym BAKOUR est remplacé par Mr Mustapha ALLAM le 3 mars 2021,*  
Chargé notamment du placement des commerçants et de la perception des droits de place.

➤ 4 employés au nettoyage au marché du Centre :

- *Monsieur THANAPANDIYAN.*
- *Monsieur VEJAN JOSEPH. Remplacé par M. JEYAMOORTHY en Septembre 2021*
- *Monsieur KETHEESWARAN remplacé par M. SHANMUGARASA en mai 2021*
- *Monsieur WIJIANANDHA.*

- 1 employé au nettoyage au marché du Plateau :
- *Monsieur NAGULENDRAN.*

#### IV. COMMISSION DES MARCHÉS

Aucune Commission des marchés ne s'est tenue pour l'année 2021.

#### V. MODIFICATIONS CONTRACTUELLES

Aucune hausse tarifaire n'a été appliquée et la redevance est toujours fixée à la somme de 8 206 €.

#### VI. BILAN FINANCIER

L'entreprise a subi de très importantes perturbations de personnel en son service financier ces quelques dernières années (maladie puis Covid) qui ont entraîné des retards dans la récupération des consommations électriques des commerçants abonnés des marchés.

Ces retards repris trop tardivement pour récupérer les sommes dues par les commerçants dont certains avaient quitté les marchés, ne pouvaient être envisagés de façon équitable et correcte vis-à-vis de ceux restés en place.

Nous avons donc décidé d'assumer ce préjudice financier et l'avons régularisé dans nos comptes 2021.

#### VII. ANIMATION DES MARCHÉS

##### Compte-rendu chiffré Hors Taxes de l'exercice 2021

Du budget "ANIMATION & PUBLICITÉ" géré par la Société LOISEAU MARCHÉS.

TOTAL DES CRÉDITS ENREGISTRÉS SUR LE COMPTE :

Solde créditeur au 31/12/20 : ..... 7 298,50 Euros

Versement des cotisations des commerçants : ..... 14 700,40 Euros

TOTAL CRÉDIT : ..... 21 998,90 Euros

TOTAL DES SORTIES : ..... 15 143,43 Euros

Dépenses affectées aux opérations ci-après :

AVRIL 2021

Paques : ..... 2 689,20 Euros

MAI 2021

FÊTE DES MÈRES : ..... 4 255,19 Euros

NOVEMBRE 2021

BEAUJOLAIS : ..... 722,09 Euros

DECEMBRE 2021

FÊTE DE NOËL : ..... 7 476,95 Euros

TOTAL DÉPENSES HORS TAXES : ..... 15 143,43 Euros

**SOLDE CREDITEUR AU 31/12/2021 : 6 855,47 Euros**

Les différentes autres dépenses nécessaires à la mise en place de ces animations ont été prises en charge directement sur le budget de l'Association des Commerçants des Marchés.

\* \* \*

## GRILLE TARIFAIRE



Loiseau  
Marchés  
CONCESSION DE  
DROITS COMMUNAUX  
Groupe CORDONNIER

10

Accusé de réception en préfecture  
093-219300498-20221207-DLB-2022-12-57-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2022  
Date de réception préfecture : 16/12/2022

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E  
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE

LE MAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 19 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 19 mars à dix neuf heures trente, les Membres du Conseil Municipal de Neuilly-Plaisance, légalement convoqués par Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous sa présidence, à la suite de la convocation qui leur a été adressée le 13 mars 2019.

CHRISTIAN DEMUYNCK

**N°2019.03.09 – Marchés publics d'approvisionnement – Passation d'un avenant n°18 au traité de concession du 17 février 1994.**

**ÉTAIENT PRESENTS :**

M. DEMUYNCK, M. PELISSIER, Mme DOMINGUEZ, M. MALAYEUDE, Mme PELISSIER, M. VALLEE, Mme MAZDOUR, Mme BONGARD, M. MARTINACHE, Mme MOHEN-DELAPORTE, Mme FAGIANI, M. CADET, Mme LAMAURT, Mme CHOLET, M. TOURE, M. PIAT, Mme DIAS, Mme BOILEAU, M. ASSAS, M. PEREIRA, Mme SENE-TOUCHARD, M. TAGLANG, M. SAUNIER, Mme BIENTZ.

Nombre de membres composant  
le Conseil Municipal : 35  
Membres en exercice : 35  
Membres présents à la séance ou  
Régulièrement représentés : 30

**ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

M. BUTIN donne pouvoir à M. PIAT  
M. BERTHIER donne pouvoir à M. CADET  
M. GIBERT donne pouvoir à Mme DOMINGUEZ  
Mme FUENTES donne pouvoir à Mme LAMAURT  
Mme PONCHARD donne pouvoir à M. PEREIRA  
Mme SUCHOD donne pouvoir à M. SAUNIER.

*Le Maire certifie avoir fait afficher  
aujourd'hui à la porte de la Mairie, le  
compte-rendu de la délibération ci-contre  
et qu'il n'a été fait aucune observation*

Le 22 mars 2019

Le Maire,



**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES :**

M. FERRERI, M. BENAICHE, M. MOMPLOT, Mme JARY, M. VALLET.

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. TOURE.

En application de l'article L.2131-1 du C.G.C.T  
Document déposé à la Préfecture de Bobigny

Le .....  
Notifié le .....

Acte rendu exécutoire,  
Le Maire

6 rue du Général de Gaulle  
93360 Neuilly-Plaisance  
Tél : 01 43 00 96 16  
Fax : 01 43 00 42 80  
Courriel :

[contact@mairie-neuillyplaisance.com](mailto:contact@mairie-neuillyplaisance.com)

*(Tous les courriers doivent être  
adressés impersonnellement à  
Monsieur le Maire)*

Accusé de réception en préfecture  
093-219300498-20190319-DLB-20190309-  
DE  
Date de télétransmission : 01/04/2019  
Date de réception préfecture : 01/04/2019  
Accusé de réception en préfecture  
093-219300498-20221207-DLB-2022-12-57-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2022  
Date de réception préfecture : 16/12/2022

Séance du 19 mars 2019  
N°2019.03.09

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

**OBJET : Marchés publics d'approvisionnement – Passation d'un avenant n°18 au traité de concession du 17 février 1994.**

Sur présentation de Madame Sylvie SENE-TOUCHARD, Conseillère Municipale Déléguée aux relations avec les commerçants des marchés,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.1411-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 janvier 1994, approuvant le contrat de concession pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement de la Ville conclu avec la Société LOISEAU MARCHÉS SAS pour une durée de 30 ans,

Vu l'article 24 dudit traité prévoyant que le tarif général des perceptions est actualisable chaque année, en application de la formule de révision qu'il contient,

Vu l'article 19 dudit traité prévoyant que la redevance d'exploitation annuelle et forfaitaire versée par la Société à la Ville évolue dans les mêmes proportions que les droits de place,

Considérant la proposition du concessionnaire d'appliquer une augmentation de 3.80 % sur les tarifs, et l'avis favorable des représentants de l'association des commerçants du marché.

Considérant l'avis favorable de la commission du commerce, de l'artisanat et du personnel du 14 mars 2019,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 27 VOIX POUR ET 3 VOIX CONTRE

**ARTICLE 1 : ADOPTE** les tarifs mentionnés ci-dessous :

Désignation	Tarifs HT 2019
Pour les places ou fraction de places abonnées couvertes de 2 m de façade sur allée ou sur passage transversal.	5,32 €
Pour les places abonnées non couvertes, par mètre ou fraction de mètre linéaire de façade marchande sur allée ou sur passage transversal.	2,14 €
Supplément pour place d'angle.	0,47 €
Droit de stationnement ou de déchargement (par véhicule).	0,93€
Pour resserre ou utilisation d'un étal fixe ou d'une table de travail, resserre ou utilisation d'un billot, d'une étagère... par mètre linéaire.	0,31 €
Pour les commerçants non abonnées, supplément sur tarif abonné non couvert par mètre ou fraction de mètre linéaire de façade marchande sur allée ou passage transversal.	0,42 €
Redevance d'animation et de publicité : par commerçant et par séance de marché.	2,60 €

Accusé de réception en préfecture  
093-219300498-20190319-DLB-20190309-DE  
Date de télétransmission : 01/04/2019  
Date de réception préfecture : 01/04/2019  
Accusé de réception en préfecture  
093-219300498-20221207-DLB-2022-12-57-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2022  
Date de réception préfecture : 16/12/2022

ARTICLE 2 : DIT que ces tarifs entreront en application à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019.

ARTICLE 3 : APPROUVE la réactualisation dans les mêmes proportions du montant de la redevance forfaitaire à la charge de la Société LOISEAU MARCHES SAS.

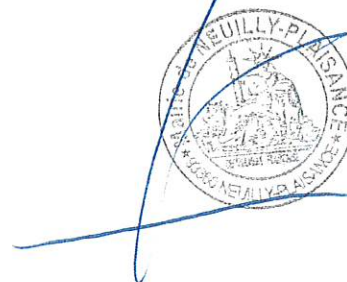
ARTICLE 4 : APPROUVE la modification du tableau récapitulatif des montants de la redevance forfaitaire annuelle jusqu'au terme du contrat de concession.

ARTICLE 5 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°18 intégrant l'actualisation desdits tarifs ainsi que de la redevance forfaitaire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Tous les membres présents ont signé,  
Pour extrait conforme au registre.

Christian DEMUYNCK

Maire



Accusé de réception en préfecture  
093-219300498-20190319-DLB-20190309-  
DE  
Date de télétransmission : 01/04/2019  
Date de réception préfecture : 01/04/2019

Accusé de réception en préfecture  
093-219300498-20221207-DLB-2022-12-57-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2022  
Date de réception préfecture : 16/12/2022



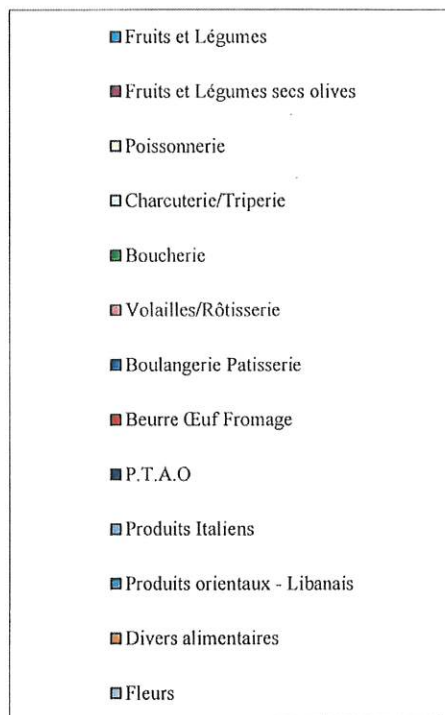
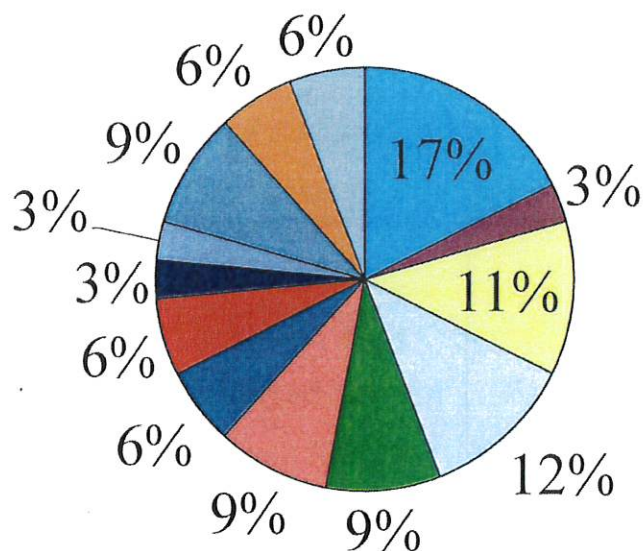
# ANNEXE - I -



**TABLEAU REGROUPANT TOUTES LES CATEGORIES D'ACTIVITES  
DES MARCHES DE NEUILLY-PLAISANCE EN 2021**

Catégories d'Activités	Nbre de Commerçants		TOTAL	Nbre de Mètres Totalisés (en m)		TOTAL	% du nb de commerçts par catégorie
	Centre	Avron		Centre	Avron		
Fruits et Légumes	6	2	8	108	28	136	17
Fruits et Légumes secs olives	1	1	2	8	6	14	3
Poissonnerie	4	1	5	49	12	61	11
Charcuterie/Triperie	4	1	5	42	7	49	12
Boucherie	3	1	4	26	8	34	9
Volailles/Rôtisserie	3	1	4	21	6	27	9
Boulangerie Pâtisserie	2	0	2	14	0	14	6
Beurre Œuf Fromage	2	1	3	22	10	32	6
P.T.A.O	1	0	1	8	0	8	3
Produits Italiens	1	1	2	8	12	20	3
Produits orientaux - Libanais	3	0	3	21	0	21	9
Divers alimentaires	2	0	2	19	0	19	6
Fleurs	2	0	2	18	0	18	6
<b>TOTAL</b>	<b>34</b>	<b>9</b>	<b>43</b>	<b>364</b>	<b>89</b>	<b>453</b>	<b>100</b>

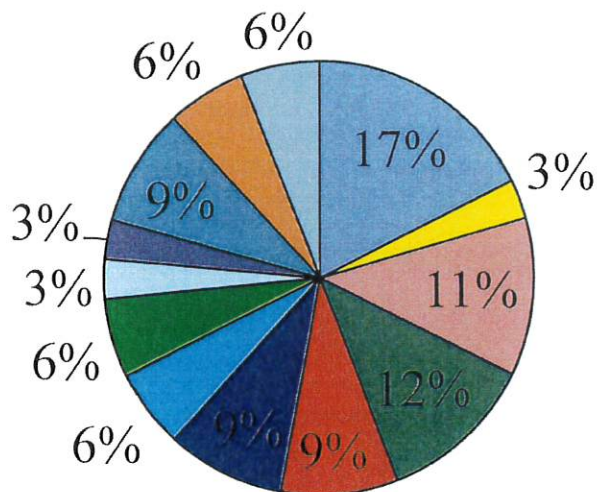
**POURCENTAGE DU NOMBRE DE COMMERCANTS EN FONCTION DES  
CATEGORIES D'ACTIVITES DES MARCHES DE NEUILLY PLAISANCE  
CONFONDUS**



**TABLEAU DES DIFFERENTES CATEGORIES D'ACTIVITES  
DU MARCHÉ DU CENTRE EN 2021  
NEUILLY-PLAISANCE**

Catégories d'Activités	Nombre de Commerçants	Nombre de Mètres Totalisés (en m)	% du nb de commerçants par catégorie
Fruits et Légumes	6	108	17
Fruits et Légumes secs olives	1	8	3
Poissonnerie	4	49	11
Charcuterie/Triperie	4	42	12
Boucherie	3	26	9
Volailles/Rôtisserie	3	21	9
Boulangerie Pâtisserie	2	14	6
Beurre Œuf Fromage	2	22	6
P.T.A.O	1	8	3
Produits Italiens	1	8	3
Produits orientaux - Libanais	3	21	9
Fleurs	2	18	6
Divers alimentaires	2	19	6
<b>TOTAL</b>	<b>34</b>	<b>364</b>	<b>100</b>

**Nombre de Commerçants**



- Fruits et Légumes
- Fruits et Légumes secs olives
- Poissonnerie
- Charcuterie/Triperie
- Boucherie
- Volailles/Rôtisserie
- Boulangerie Pâtisserie
- Beurre Œuf Fromage
- P.T.A.O
- Produits Italiens
- Produits orientaux - Libanais
- Fleurs
- Divers alimentaires

VILLE DE NEUILLY-PLAISANCE MARCHÉ DU CENTRE

LISTE DES COMMERCANTS DE L'ANNEE 2021

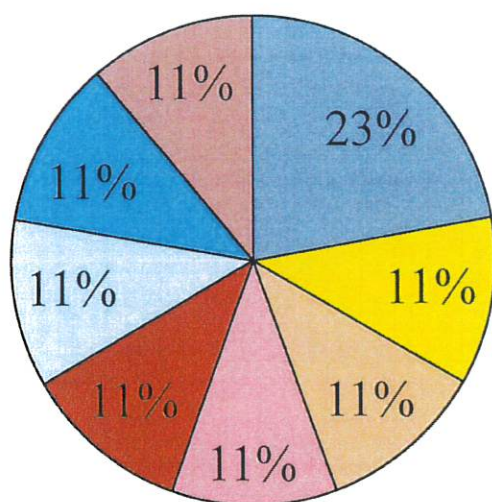
Nom	Prénom	Activité	Enseigne	Siret	Adresse	PRESENT DU AU	METRAGE
ALVES	José Antonio	Buvette	A7 CHEZ ALVES	519933148 BOBIGNY	25 avenue de Semmeville	01/01/2020	93600
BAUMGERTNER	Jeanine	Fleurs		326296795 CRETEIL	30 rue Entrocamento	01/01/2020	94350
BOULAJERI	Frédéric	Aviculteur	CPDA BOULAJERI SAS	306808690 MELUN	route de Villepailour	01/01/2020	77220
COLOSIMO	Raffaël	Produits Italiens	LE BLE DE RAPHAEL	809138118 MELUN	46 rue de Cordon et de Meillant	01/01/2020	77111
CORRE	Maryline	Beurre Oeufs Fromages	LES FROMAGES DE MARY	535365142 CRETEIL	4 allée Etienne Jodelle	01/01/2020	94370
DRUESNE	Sophie Cécile	Boulangerie		397561028 MELUN	Route de Chevry	19/01/2021	77170
DUVAL	Aurore	Poissonnerie	VENT D'OUEST	493319040 MEAUX	26 avenue du Général de Gaulle	01/01/2020	77610
FONTAINE DESHAIES	Laurence	Volailles Oeufs	LES 5 FONTAINE	440513430 EVRY	13 Avenue des Bleuets	01/01/2020	91210
GARCIA	David	Fruits et Légumes	AU RENOUVEAU DU FRUIT	510947351 MEAUX	13 ruelle des Pierres	01/01/2020	77220
GARCIA	Ludovic	Olivés F&L secs	GARCIA LUDOVIC	342887742 EVRY	51 rue Hochte	01/01/2020	91330
GUILBERT	Alain	Fleurs		334882164 MEAUX	55 Grande Rue	01/01/2020	77169
GUILLEMOT	Alain	Buvette	SONOJO	833 697 618	1 RUE DE L EGLISE	01/07/2021	94380
HADJ ABDELKADER	Jamal	Boucherie		438191248 MEAUX	7 avenue des Chênes	01/01/2020	77290
IDDIR	Saïd	Poissonnerie	LA SIRENE LILA	83807584 EVRY	98 rue de la Papeterie	01/01/2020	91100
JALLED	Ayoub	Fruits	JELLADE HOUNAYDA	830890299 CRETEIL	6B allée de Bretagne	01/01/2020	94320
JAMOURI	Hind	Fruits secs Olivés Epices		887 787 737	18 AV SIMONE	19/01/2021	91800
KHOUNI	Rabah	Beurre Oeufs Fromages	LA FROMAGERIE DE PLAISANCE	419653621 BOBIGNY	15 rue de Chanzy	01/01/2020	93360
LARBI / KHEIREDDINE	Mailka	Produits Libanais	JAWARY LES CEDRES BLEUS	822875464 BOBIGNY	41B avenue des Primevères	01/01/2020	93370
LEAL	José	Fruits et Légumes		382578961 MELUN	25 Bis Grande Rue	01/01/2020	77111
MAGADUR	Patricia	Fruits et Légumes	MAGADUR PRIMEURS	480407691 MEAUX	2 route de Bernay Nests La Gilberde	01/01/2020	77540
MALROUX	Jean	Fruits et Légumes	MALROUX FRUITIER	398023218 BOBIGNY	5 rue de la Solidarité	01/01/2020	93330
MARQUES	Celia	Rôtisserie	MCR	452129042 CRETEIL	11 rue de Gentilly	01/01/2020	94800
MARVIE	Didier	Poissonnier		509 955 431	9 RUE DES AMANDIERS	08/12/2020	93220
MILVILLE	Stéphane	Marâcher	EARL MILVILLE	451673388 MEAUX	180 rue du Faubourg Saint Nicolas	01/01/2020	77100
MOREAU/ISRAEL	Florence	Boulangerie	AUX DELICES D'ALICE	478652159 CRETEIL	9 bis avenue Victor Hugo	01/01/2020	92160
OUBOUSKOUR	Mustapha	Produits Orientaux	IMLIWAEI	812089571 CRETEIL	19 résidence des Iles	01/01/2020	94170
PAGERIE	Christophe	Pommes de Terre		350914107 BOBIGNY	38 rue Alexandre 1er	01/01/2020	93360
Pâques	Régis	Boucherie		438447534 BOBIGNY	72 rue du Docteur Roux	01/01/2020	93370
PAROUD	Fady	Produits libanais	MAZA	883594238 BOBIGNY	158 rue Didier	01/12/2021	93500
ROGER	Brigitte	Charcuterie	AUX FINS GOURMETS	354093221 MEAUX	11 rue Louis Delavigne	01/01/2020	77450
SAGAT	Gérard	Charcuterie	SAGAT	351389028 MEAUX	73 rue du Château	01/01/2020	77400
SO	Buthavy	Produits asiatique		514719622 MEAUX	12 rue Boris Pasternak	19/01/2021	77184
TAVERNIER	Christophe	Triperie		499081008 BOBIGNY	37 Bis rue de Beaune	01/01/2020	93160
THOMAS	Patrick	Traiteur type antillais	LES DELICES DE PATHO	500383830 SEINE ET MARNE	3 rue Jean Mermoz	01/01/2020	77500
TROCME/CARAYON	Patrice	Boucherie Chevaline		339817751 MEAUX	8 rue Thiers	01/01/2020	77450
VALOGNE	Vincent	Poissonnerie	SOCIETE LA BAUDROIE	418156261 CRETEIL	Le Clos Prieur e Allée du Bois	01/01/2020	77150
VEYRAT	Laurent	Charcuterie Traiteur		394386015 BOBIGNY	8 rue du Pré de l'Arche	01/01/2020	93360
ZANDI	Adel	Poissonnerie	L ODYSSEE MARINE	884 881 467	2 ALL DES TAMARIS	02/02/2021	94480
TOTAL : 34 COMMERCANTS PRESENTS AU 31/12/2021							
MISE A JOUR LE 31/12/2021							MOIS DE DECEMBRE

Accusé de réception en préfecture  
 093-219300498-20221207-DLB-2022-12-57-DE  
 Date de télétransmission : 16/12/2022  
 Date de réception préfecture : 16/12/2022

**TABLEAU DES DIFFERENTES CATEGORIES D'ACTIVITES  
DU MARCHE DU PLATEAU D'AVRON EN 2021  
NEUILLY - PLAISANCE**

Catégories d'Activités	Nombre de Commerçants	Nombre de Mètres Totalisés (en m)	% du nb de commerçets par catégorie
Fruits et Légumes	2	28	23
Fruits et Légumes secs olives	1	6	11
Poissonnerie	1	12	11
Boucherie	1	8	11
Volailles/Rôtisserie	1	6	11
Beurre Œuf Fromage	1	10	11
Charcuterie	1	7	11
Produits Italiens	1	12	11
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>89</b>	<b>100</b>

**POURCENTAGE DU NOMBRE DE COMMERCANTS EN  
FONCTION DES CATEGORIES D'ACTIVITES**



- Fruits et Légumes
- Fruits et Légumes secs olives
- Poissonnerie
- Boucherie
- Volailles/Rôtisserie
- Beurre Œuf Fromage
- Charcuterie
- Produits Italiens



CHAPITRE II  
RAPPORT TECHNIQUE



## I. ENTRETIEN LOCATIF DES MARCHÉS

Le budget général d'entretien des sites (contrat d'entretien avec les entreprises et interventions diverses...), s'est élevé à la somme de :

ANNÉE 2021 : ..... 4 565.87 EUROS HORS TAXES

(VOIR TABLEAU JOINT EN ANNEXE II)

- La société FECIS a effectué la vérification et le remplacement de certains matériels, extincteurs et RIA, ainsi que la maintenance du système de désenfumage du marché du Centre, en novembre 2021.
- Le Bureau VERITAS a procédé à la vérification périodique des installations électriques générales du marché du Centre en février 2021.
- Le bureau de contrôle SOCOTEC a procédé à la vérification des installations générales du marché du Plateau d'Avron en octobre 2021
- Nous avons demandé à ce même bureau de contrôle d'effectuer la vérification des installations électriques personnelles des commerçants du marché du Centre ce qui a été réalisé en novembre 2021 ainsi que du Plateau d'Avron ce qui a été réalisé en octobre 2021. A l'issue de ces contrôles, un rapport individuel a été remis à chaque commerçant concerné afin d'effectuer s'il y avait lieu les levées d'observations mentionnées. Le coût de cette intervention ne figure pas au tableau des dépenses d'entretien, puisque la facture est répartie et remboursée par les commerçants.
- La société ATECHYGIENE chargée de la destruction des nuisibles, est intervenue sur le marché du Plateau d'Avron en janvier, juin, septembre et décembre 2021 afin d'effectuer la dératisation de l'ensemble du marché.
- Ces mêmes opérations sont également programmées pour l'année 2022 sur le marché du Centre

- L'entreprise IDF CONSTRUCTION a effectué le nettoyage de la couverture, des chéneaux et gouttières du marché du Plateau d'Avron en juin et décembre 2021

Ces dépenses d'entretien constantes nous permettent entre autres, de répondre au mieux aux contraintes liées aux normes d'hygiène et de sécurité s'appliquant aux E.R.P. (Etablissements Recevant du Public).

Nous nous efforçons ainsi, de maintenir sans cesse un outil commercial en bon état afin de permettre aux commerçants d'exercer leurs activités dans les meilleures conditions d'exploitation possibles.

\* \* \*



## ANNEXE - II -



**ENTRETIEN LOCATIF 2021 NEUILLY-PLAISANCE**

N°	DATE	SOCIETE	NATURE	H.T
1	09/03/21	BUREAU VERITAS	Marché du Centre : Vérification périodique des installations électriques générales	492,66
2	21/02/21	AM MULTITECH	Marché du Centre : intervention remise en état de la plomberie - remplacement de robinet de puisage	211,00
3	12/01/21	ATECHYGIENE	Marché du Plateau d'Avron : Traitement de dératisation de l'ensemble du marché	115,78
4	28/06/21	ATECHYGIENE	Marché du Plateau d'Avron : Traitement de dératisation de l'ensemble du marché	115,78
5	21/09/21	ATECHYGIENE	Marché du Plateau d'Avron : Traitement de dératisation de l'ensemble du marché	115,78
6	31/12/21	ATECHYGIENE	Marché du Plateau d'Avron : Traitement de dératisation de l'ensemble du marché	115,78
7	26/06/21	IDF CONSTRUCTION	Marché du Plateau d'Avron : Nettoyage de la couverture, des chéneaux et gouttières	1 250,00
8	15/12/21	IDF CONSTRUCTION	Marché du Plateau d'Avron : Nettoyage de la couverture, des chéneaux et gouttières	1 250,00
9	21/10/21	SOCOTEC	Marché du Plateau d'Avron : Vérification périodique des installations électriques générales	200,00
10	30/06/21	BALMAGNE	Achat sacs poubelle	30,00
11	15/04/21	PROXIMAT	Achat produits entretien	128,80
12	30/06/21	PROXIMAT	Achat tuyau d'arrosage et collier	137,24
13	30/07/21	PROXIMAT	Achat balai et manche	20,00
14	31/08/21	PROXIMAT	Achat produits entretien	128,80
15	15/11/21	PROXIMAT	Achat de matériel et produits entretien	69,41
16	04/03/21	LA MAISON BLEUE	Achat de savon	31,13
17	04/05/21	LA MAISON BLEUE	Achat papier toilette	57,81
18	31/07/21	LA MAISON BLEUE	Achat de savon et de papier toilette	60,24
19	31/12/21	LA MAISON BLEUE	Achat de savon et de papier toilette	35,66
<b>Solde</b>				<b>4 565,87</b>

CHAPITRE III  
RAPPORT FINANCIER



VILLE : NEUILLY PLAISANCE

COMPTES DE L' EXERCICE

2021

**RECETTES H.T.**

Marché	Abonnés	Non Abonnés	Total par marché
Centre	172159,75	5218,3	177378,05
Avron	14120,79		14120,79
Total	186280,54	5218,30	191498,84

**TOTAL DES RECETTES 2021** **191498,84**

Redevance Ville 8206,00

Dépenses d'électricité non recouvrées 34032,02

Dépenses d'entretien et d'exploitation des marchés 4565,87

Frais Divers ( Dont assurances, timbres, honoraires divers ) 2883,85

Frais Divers de gestion ( frais de siège social ) 24894,85

Impôts et Taxes 1159,32

Personnel ( Salaires et Charges sociales ) 35865,54

**TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION** **111607,45**

**RESULTAT D'EXPLOITATION** **79891,39**

Frais Financiers -3460,84

**RESULTAT BRUT AVANT AMORTISSEMENTS ET IMPOTS** **76430,55**

**DOTATIONS**

Aux Amortissements 38996,94

**RESULTAT BRUT AVANT IMPOT** **37433,61**

Budget publicitaire exclu ici, de par sa neutralité en résultats.  
Tous chiffres hors T.V.A.

# VILLE DE NEUILLY - PLAISANCE

## DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS

<p style="text-align: center;"><b>AVENANT N°20</b> Au traité de concession des marchés publics d'approvisionnement</p>
--

### Entre les soussignés,

La Ville de Neuilly - Plaisance, représentée par son Maire, dûment habilité à cet effet en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du

Ci-après dénommée " La Ville ",

D'une part,

Et,

Monsieur Rémi LOISEAU, Président de la S.A.S. de gestion « LOISEAU MARCHÉS », immatriculée au RCS de CRETEIL sous le N° 803 066 265 dont le siège social est au Perreux-sur-Marne (94170), 147 Boulevard d'Alsace Lorraine,

Ci-après dénommé " Le Concessionnaire ",

D'autre part,

### APRES AVOIR PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

Face à la grave crise sanitaire le décret n°2020-293 du 23 mars 2020 a prescrit la fermeture des marchés puis leur réouverture partielle seulement et ce étalée dans le temps.

L'ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020 a prescrit de même l'adaptation des règles des contrats publics afin de permettre aux opérateurs économiques de faire face aux difficultés qu'ils rencontrent pendant l'état d'urgence sanitaire liée à l'épidémie de covid-19.

Ainsi, le contrat de concession n'a pu s'exécuter pleinement et impose une adaptation pour en rétablir l'équilibre économique.

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1**

En raison de la crise exceptionnelle et la période d'urgence sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 ayant abouti à la fermeture gouvernementale des marchés et à leur réouverture progressive seulement, le contrat, en application de son article 14, a été suspendu par le concessionnaire par courrier recommandé en date du 1er Avril 2020.

Conformément aux dispositions prescrites dans l'Ordonnance citée et pour tenir compte du décalage de la durée contractuelle issue de la période de suspension du contrat, il est convenu entre les parties que l'échéance du contrat prévue au 31 décembre 2024 est prolongée pour se terminer le 30 avril 2025.

**ARTICLE 2**

Toutes les clauses et conditions de la convention non modifiées par celles du présent avenant, restent en vigueur.

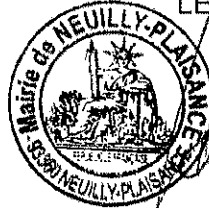
Fait, à NEUILLY - PLAISANCE,

Le, 12 JAN 2021

LE CONCESSIONNAIRE

POUR LE SAS  
LOISIR AU MARCHÉS

LE MAIRE



Christian DEMUYNCK